| BULLETIN D'INSCRIPTION (à renvoyer à Prospero Théâtre 91 rue de Tripoli 72000 Le Mans) |
|--|
| Nom: |
| Adresse: |
| |
| Tel : Mail : |
| Je m'inscris au stage animé par Annick Augis et Marie-Anne Le Bars du 27 au 31 juillet 2020. |
| Je verse un chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de l'Association Prospero Théâtre. Les arrhes resteront à l'association en cas de désistement de ma part après le 28 juin 2020. |
| Date Signature |
| |
| RÈGLEMENT (à signer et renvoyer avec le bulletin d'inscription) |
| Pour respecter nos engagements auprès des professionnels intervenant dans nos stages, et pour la clarté de nos contrats, nous stipulons que : Concernant le stage : 1- Une inscription n'est effective qu'après le versement des arrhes et le retour du bulletin d'inscription avec son règlement signé valant engagement ferme et acceptation de nos conditions. 2- Le solde dû est à verser au plus tard un mois avant la date du stage. A défaut l'inscription est nulle et les arrhes sont perdues. 3- Sauf cas de force majeure, entendu au sens courant, tout désistement intervenant moins d'un mois avant le début du stage entraîne le non-remboursement des sommes versées. 4- Les inscriptions sont recevables jusqu'à la veille du stage, sous réserve de places disponibles et du versement de la totalité des sommes dues. 5- Toute demande d'aménagement demeure recevable dans une discussion de bonne foi. Merci de votre compréhension Jean-François FRANCHET Président de l'association Prospero Théâtre |
| N.B.: Confirmation du stage. La tenue du stage est subordonnée à un nombre minimum d'inscriptions. Au cas où les |
| inscriptions seraient en nombre insuffisant, le stage est susceptible d'annulation ou de report. Dans ce cas l'ensemble des sommes versées (arrhes comprises) seront restituées. Le Prospero Théâtre s'engage à informer les personnes inscrites au plus tard 10 jours avant la date prévue pour le stage. |
| Je, soussigné |

m'inscrire.

Mention manuscrite : lu et approuvé Signature